
Annonce du comité des assignats que le citoyen Chanu échange 306 livres en argent pour des assignats, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce du comité des assignats que le citoyen Chanu échange 306 livres en argent pour des assignats, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 544;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31236_t1_0544_0000_10

Fichier pdf généré le 22/01/2023

teur] (1) versent leur sang pour la cause de la liberté et de l'égalité; tandis que le peuple enchaîne les ennemis de l'intérieur, et offre le spectacle important d'un nation entière armée pour la défense de ses droits sacrés, quelques hommes osent conspirer.

On ose voiler la sainte déclaration des droits gravée par la nature et jurée par les Français lorsque 1 500 000 républicains combattent pour la maintenir, Eh quoi! des hommes comblés des bienfaits du peuple conspirent contre la liberté. Ils veulent insurger le peuple pour satisfaire leur ambition. Eh bien! ils seront satisfaits. Nous nous insurgerons contre les aristocrates, contre les intrigans, contre les ambitieux, contre la faction étrangère, contre tous les ennemis de la liberté et de l'égalité. Voilà notre insurrection. Il n'y a d'insurrection que contre l'oppression, et nous ne sommes opprimés que par ces hommes aussi vils qu'atrocés.

Oui, Oui, s'écrie-t-on de toutes parts.

C'est dans vos mains, représentans, ajoutent-ils, que nous remettons le soin de notre vengeance. C'est du glaive de la loi que nous voulons frapper tous les conjurés. Que la tête de tous les coupables tombe sous le fer vengeur. C'est vainement que les ennemis de la liberté ont souri à l'arrestation de quelques hommes qui pendant longtemps se sont couverts du manteau du patriotisme: ils doivent bien sentir que si nous frappons indistinctement les aristocrates et les contre-révolutionnaires secrets et les ambitieux, la République devient impérissable.

Les citoyens de cette section finissent par inviter la Convention à rester à son poste, afin d'achever l'affermissement de la République (2).

L'ORATEUR continue. Citoyens représentans, la section Le Pelletier purgée des hommes impurs qui l'ont souillée si longtemps, vient vous demander en masse que la conjuration qui vient d'être dévoilée soit suivie et que les conspirateurs soient promptement jugés par le tribunal révolutionnaire; la section vous déclare aussi que son vœu est que vous restiez à votre poste, que vous continuiez à diriger l'énergie nationale contre les ennemis extérieurs et intérieurs de la République, que vous étouffiez dans leur naissance toutes les conspirations, et que vous consommiez enfin le grand œuvre que vous avez entrepris, l'affermissement de la République une et indivisible.

Vive la République une et indivisible. Vive la Montagne (3). (*Applaudi.*)

LE PRÉSIDENT. Si le front des tyrans savoit rougir, ils rougiroient sans doute, de honte d'avoir été assez insensés, téméraires, pour oser menacer la liberté du peuple le plus généreux, le plus brave, le plus belliqueux, le plus indomp-

table, en un mot le premier peuple de la terre; mais des scélérats endurcis dans le crime ne rougissent jamais; leur confusion et leur surprise n'en seront pas pour cela moins grandes, lorsque la renommée leur apprendra que leurs infâmes projets de subjuguier 25 millions d'hommes, par la trahison la plus noire, par des complots si souvent renouvelés, et par une conspiration sur laquelle ils fondoient toutes leurs espérances, ont encore été déjoués; que les sections de Paris se sont portées en masse dans cette enceinte, pour y prêter derechef le serment solennel de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, dont les doux liens unissent les Français à jamais. La Convention nationale, sensible au nouveau témoignage d'attachement pour elle que vous venez d'ajouter à tant d'autres que vous lui avez déjà donnés, vous promet, citoyens, par mon organe, qu'elle sera toujours digne de vous et de ses commettans, qu'elle restera ferme à son poste jusqu'à l'extinction totale de nos ennemis extérieurs et intérieurs; et que les traîtres qui vouloient assassiner le peuple en l'assassinant elle-même recevront le prix de tant de forfaits. Elle vous invite à sa séance (1).

POULTIER. Je demande la publicité la plus grande de tous les témoignages que donnent dans ce moment à la Convention nationale les sections de Paris; la masse du peuple est bonne: vous le voyez aujourd'hui comme vous l'avez toujours vu. Répandons dans toute la République par une insertion au bulletin le discours de l'orateur, afin que la France connaisse l'esprit qui dirige les habitants de Paris (2). (*Applaudi.*)

Mention honorable, insertion en entier de cette adresse au bulletin (3).

CHÉNARD entonne le premier couplet de l'hymne de la liberté, et celui qui commence par ces mots: *Amour sacré de la patrie*. Le refrain est répété chaque fois par le peuple entier; et à ces chants mâles s'unissent les plus vives acclamations et les plus vifs applaudissemens (4).

54

Le comité des assignats fait part que le citoyen Jérôme Chanu, recrue pour la cavalerie, échange 306 liv. en argent pour des assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

55

Un membre [LACROIX (de la Marne)] demande que le représentant du peuple Baudot, de

(1) *Bin*, 26 vent. (suppl.); *Débats*, n° 552, p. 104. Mention dans *Débats*, p. 340; *J. Fr.* n° 539.

(2) *Mon.*, XIX, 712; *Débats*, n° 543, p. 341; *J. Sablier*, n° 1201.

(3) *P.V.*, XXXIII, 369.

(4) *Débats*, n° 543, p. 341. Mention dans *Mess. soir*, n° 576.

(5) *P.V.*, XXXIII, 369.

(1) *Mon.*, XIX, 712; *J. Matin*, n° 581. Chénard était, d'après ce journal, artiste de l'Opéra comique de la rue Favart.

(2) *P.V.*, XXXIII, 369. Additions qui reconstituent le texte de l'adresse originale citée ci-après.

(3) C 295, pl. 993, p. 38. Signé: CALVET (présid.), VERNIER (secrét.). Reproduit dans *Mon.*, XIX, 712; *Débats*, n° 543, p. 340. Extraits dans *J. Matin*, n° 581; *J. Fr.*, n° 539. Mention dans *C. univ.*, 27 vent.; *Mess. soir*, n° 576; *Rép.*, n° 87; *J. Mont.*, p. 1007; *C. Eg.*, n° 576; *M.U.*, XXXVII, 428; *Ann. patr.*, p. 1959.